

Réunion de Bureau du Conseil de Quartier Rigollots/Roublot/Carrières  
Mercredi 23 juin 2021

---

**Participant.e.s** : M. Christophe DE L'ECLUSE, M. Michel ELFEGUN, M. Benoît JOSSERAND, M. Nicolas LEROY, M. Dominique MORTEAU, Mme Hélène et M. Gilbert MORVAN (Bureau Parapluies)

**Elue référente**: Mme Sylviane GAUTHIER

**Référente service Vie des quartiers** : Mme Karine BENEUL dit BENEVOLI

**Excusé.e** : Mme Arielle PANNETIER

---

*En préambule, un KIT Citoyen a été remis aux membres du bureau. Il comprend la Charte de la Démocratie Locale, le plan de la ville, le guide pratique de la ville, le guide de la MDCVA, le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> commission de la Vie Démocratique, le trombinoscope des élu.e.s de la mandature 2020 -2026, ainsi qu'un conférencier.*

## 1. Suivi du quartier

Suite au nouveau redécoupage des quartiers, celui de Pasteur/Parapluies/Rigollots est scindé en trois avec l'objectif principal de renforcer la proximité.

### Informations données :

- Projet "La Rue aux enfants" organisée le samedi 3 juillet prochain de 12h à 17h rue Roublot, porté par les associations « Les petits Totems » et « le Transat ». L'objectif d'une « Rue aux enfants » est de fermer de manière temporaire une rue afin de permettre aux enfants de partager cet espace de manière sécurisée. Les associations, habitants et partenaires ont été invités à proposer des actions et ateliers en direction de la jeunesse. Sont privilégiés des ateliers de partage de savoir-faire (conférence sur la biodiversité par une bénévole du jardin partagé...), ateliers de récup créative, toutes animations festives/musicales. Ainsi, il y aura un atelier pour les enfants de 5 à 12 ans sur le thème "Dessine-nous ta rue Roublot idéale".

### Suivi du quartier :

- La piétonisation aux abords de l'école élémentaire Jules Ferry (entre le 59 rue Roublot et la rue Jules Ferry). Une phase expérimentale devrait démarrer aux alentours de la rentrée, avec une concertation avec les habitants et les fédérations de parents d'élèves.

Les objectifs principaux sont :

- D'améliorer la qualité de vie en permettant de concilier tous les usages de la rue et prioriser la circulation douce.
- Renforcer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Quatre autres sites sont concernés :

- Devant l'école élémentaire Henri Wallon
- Rue Monconseil (entre la rue Notre Dame et la rue Georges Mendel)
- Ecole primaire, collège et lycée professionnel Michelet
- Collège Victor Duruy

Ce sujet entraîne des questionnements, notamment le report de la circulation et la suppression de places de stationnement. La concertation lors de cette période test permettra d'ajuster ces aménagements.

- Expérimentation du changement de sens de la rue Jules Ferry : L'objectif était de réduire le trafic et les nuisances pour les riverains et les enfants des écoles Elisa-Lesourd et Jules-Ferry. Cette expérimentation fut un succès avec 3 fois moins de circulation. Néanmoins la concertation en amont avec les riverains n'a pas été suffisante et le changement a généré du mécontentement (il y a eu deux pétitions pour la remise du sens de circulation initial). Le sens de circulation initial a été rétabli après la période d'expérimentation.
- Le stationnement dans la ville : le stationnement est gratuit sur l'ensemble du territoire. Pour une meilleure rotation des véhicules au bénéfice de la vie locale et pour éviter que les habitants des

viles avoisinantes stationnent trop longtemps sur la commune, la ville a décidé la création de zones bleues. Lors de leurs mises en place deux secteurs ont été ciblés : « Village » (autour de la Maison de l'habitat), « Rigollots » (autour du carrefour des Rigollots) afin de permettre aux clients de stationner leurs véhicules pour se rendre chez les commerçants. Puis, d'autres zones bleues ont vu le jour pour lutter contre le stationnement de voitures des habitants des villes limitrophes dont le stationnement est payant : notamment dans le secteur de la « Dame blanche », des « Parapluies », Guerin Leroux et rue du Bois Clos d'Orléans. Par ailleurs un macaron riverain gratuit autorisant le stationnement sans restriction d'horaire, a été appliqué à raison d'un macaron par foyer. Celui-ci ne concerne pas l'ensemble des secteurs. Le quartier des Rigollots n'est pas concerné.

- Circulation dangereuse sur la rue André Laurent dans le sens remontant de la rue de la République due à la vitesse excessive des voitures après le feu tricolore. De plus le réaménagement du carrefour André Laurent/République accentuerait l'insécurité, malgré un stationnement anarchique qui limite la vitesse. **Une rencontre sur place sera programmée en septembre octobre avec les services techniques afin de réfléchir à un aménagement tout en sachant que la difficulté réside dans le non-respect de la limitation de vitesse à 30km/h.**
- Le fleurissement du quartier : **Une réflexion par le service des espaces verts en concertation avec les habitants est suggérée**
- La propreté du quartier : un manque de propreté est observé, notamment sur le parking Eugène Martin qui est peu entretenu. **Les habitants sont invités à s'emparer du Portail Citoyen.** Il permet de signaler tous les désordres constatés sur le domaine public (Aires de jeux, espaces verts, élagages, Dégradations de voirie, Incidents travaux en cours, mobilier urbain, éclairage public, panneaux de signalisation routière, signalisations tricolore, dépôts sauvages, graffitis, neige et verglas, déjections canines, ramassages animaux morts ou errants / présence de rats) sur le lien suivant : <https://teleservices.fontenay-sous-bois.fr/signalement-sur-l-espace-public/> Attention certaines compétences dépendent du Territoire Paris Est Marne et Bois, comme la collectes des déchets ménagers, les encombrants, l'assainissement. Pour information le calendrier des encombrants est accessible sur : <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets> Lorsque des encombrants sont déposés en dehors des dates, le service de la propreté urbaine est compétent pour les dépôts sauvages et pour tout autre lieu qui connaît des incivilités de ce type.

## 2. Les quartiers d'été

Cette année Fontenay-sous-Soleil se tiendra au Parc des Epivans et au stade Merlen du 10 juillet au 8 août Néanmoins des quartiers d'été d'une journée se tiendront sur 7 quartiers, portés par le service Vie des Quartiers, les lundis et mercredis du 12 juillet au 2 août.

Lundi 12 Juillet : Quartier de la Redoute

Mercredi 14 juillet : Quartier Hôtel de Ville.

Lundi 19 juillet : Quartier Larris.

Mercredi 21 juillet : Quartier Bois cadet/Montesquieu/Terroir

Lundi 26 juillet : Quartier Jean Zay.

Mercredi 28 juillet : Quartier Alouettes.

Lundi 2 août : **Quartier Pasteur/Parapluies/Rigollots.**

L'initiative sur Pasteur/Parapluies/Rigollots se déroulera le 2 août sur l'espace devant le Gymnase Léo Lagrange. Celle-ci débutera à 16h00.

De 16h à 18h00 : stands tenus par les associations et prestataires (mur d'escalade, structure gonflable...)

S'ensuivra un barbecue, puis une séance cinéma dans la cours de l'école élémentaire Jules Ferry. A l'heure actuelle, le film projeté n'est pas encore défini.

Une communication sera disponible prochainement.

### 3. Le budget participatif

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyen.ne.s peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité dans des projets d'investissement. La première édition Fontenaysienne sera lancée dès 2021 puis réitérée tous les deux ans afin d'expérimenter différentes méthodes de mise en œuvre. Pourront être proposés : des projets sur l'ensemble de la ville, par quartiers ou groupement de quartiers. L'enveloppe budgétaire attribuée dépendra du nombre d'habitant.e.s concerné.e.s. Une fois l'étude de faisabilité réalisée, ce sera aux citoyen.ne.s de voter pour les projets de leur choix.

**Le budget alloué à l'ensemble des Fontenaysiens** : 530 000 euros, soit 10 euros/habitant

**La seconde commission de la vie démocratique s'est déroulée le 22 juin 2021.**

**L'ordre du jour portait sur le vote des principaux enjeux et objectifs du budget participatif.**

- Détermination de l'âge minimum pour participer au budget participatif.  
**Ce qui a été voté : Pas de limite d'âge**
- Détermination des thématiques du budget participatif. **Les 3 thèmes suivants ont été votés.**
  - **Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre génération**
  - **Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sport et loisirs**
  - **Des projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville**
- Détermination des modes de scrutin du budget participatif. Etaient proposés trois modes de scrutin : Vote majoritaire, vote à points, vote à jugement majoritaire.  
**Ce qui a été voté : le vote à points**

#### Le calendrier du budget participatif

De septembre à décembre 2021 : Dépôts des projets

De janvier à mars 2022 : étude des faisabilités techniques.

Avril 2022 : Intégration du budget participatif dans le budget 2022

De mai à juin 2022 : Vote des projets

### 4. La préparation de l'ordre du jour du prochain conseil de quartier.

**Plusieurs axes de réflexion ont été évoqués et seront affinés au prochain bureau :**

- Le budget participatif, on vous informe, on échange... en présence de Jeffrey GUENICHE, adjoint au Maire délégué au développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire
- L'amélioration du cadre de vie : les espaces verts, la propreté dans le quartier, la prévention des incivilités

### 5. Prochaine échéance :

Bureau conseil de quartier  
**Judi 23 septembre à 19h00**

Le lieu sera communiqué lors de l'envoi de l'invitation

Ordre du jour proposé :

- Suivi du quartier
- Préparation du conseil de quartier : date + finalisation ordre du jour